

Le Conseil accorde 7,6 millions de dollars EU de plus à l'action sur le terrain dans les forêts tropicales

LE Programme de conservation transfrontière de l'OIBT a bénéficié d'une injection de capitaux pour un projet qui reliera le Parc national de Pulong Tau au Sarawak (Malaisie) au Parc national de Kayab Mentarang en Indonésie.

Ce projet fait partie de plus de trente-six projets, avant-projets et autres activités financés grâce à des subventions se montant à 7,6 millions de dollars des Etats-Unis accordées par le Conseil international des bois tropicaux lors de sa trente-cinquième session, tenue du 3 au 8 novembre 2003.

Dans le cadre du nouveau projet de conservation transfrontière, le Parc national de Pulong Tau de 65 000 hectares sera élargi de manière à couvrir une superficie d'environ 165 000 hectares où se trouvent certaines forêts importantes du point de vue écologique et la plus haute montagne du Sarawak, le mont Murad. Ainsi élargi, ce parc sera relié, du côté indonésien de la frontière, aux 1,3 million d'hectares du Parc national de Kayan Mentarang (dont la gestion fait aussi l'objet d'un soutien de l'OIBT). Le nouveau projet sera exécuté par le département des forêts du Sarawak, en collaboration avec les communautés locales.

La création de ce nouveau parc transfrontière améliorera la protection de plusieurs espèces menacées, dont le faisan de Bulwer, la panthère longibande et le rhinocéros de Sumatra, tout en favorisant la participation des communautés locales à la gestion du paysage rural à grande échelle et en intensifiant la coopération transfrontalière dans des domaines tels que le commerce illicite et l'immigration. Le Programme de conservation transfrontière de l'OIBT assure la protection de plus de 10 millions d'hectares de forêt tropicale en Afrique, Asie et Amérique latine.

Un autre projet approuvé et financé par le Conseil fera l'essai au Ghana d'une approche novatrice de plantations en mélange associant des essences locales et exotiques, en vue de fournir toute une gamme de produits et services forestiers. Un autre projet, en Colombie, oeuvrera avec les communautés locales pour accroître les avantages que leur procure l'aménagement forestier durable. Un autre enfin, au Venezuela, permettra de moderniser et de renforcer le système national d'information statistique forestière.

Toujours lors de cette session, le Conseil a approuvé le programme des activités de l'Organisation pour la période 2004-2005. Outre la gestion de son vaste programme de projets sur le terrain, l'Organisation conduira, entre autres, dix ateliers nationaux destinés à promouvoir la mise en œuvre des *Directives pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des*



Un allié de plus: le délégué du Nigéria, pays qui a récemment adhéré à l'OIBT, présente un point de vue à la trente-cinquième session du Conseil. Photo: L. Mead, *Bulletin des négociations de la Terre*

forêts tropicales dégradées et secondaires, convoquera un atelier destiné à renforcer, en Bolivie, au Brésil et au Pérou, les capacités de faire appliquer les dispositions de la récente inscription de l'acajou à l'Annexe II de la CITES (voir l'article de la page 23), co-parrainera un colloque international sur les impacts de la certification forestière dans les pays en développement, organisera des forums pour la promotion de l'investissement privé dans la gestion et l'industrie forestières et collaborera avec la FAO en vue d'élaborer et de diffuser des directives visant à améliorer le respect des lois dans le secteur forestier.

Les fonds destinés au programme de travail, ainsi qu'aux projets et avant-projets, ont été fournis en majorité par les gouvernements des pays suivants: Japon, Etats-Unis, Suisse, Norvège, République de Corée, Finlande, Australie et Suède. Des fonds ont également été mobilisés à partir du Fonds pour le partenariat de Bali et du Compte spécial de l'Organisation.

Des précisions concernant les projets, avant-projets et activités approuvés et financés sont données dans le site Web de l'OIBT (www.itto.or.jp).

Le Groupe de la société civile veut jouer un plus grand rôle en faveur des communautés

Les populations qui vivent dans la forêt et en dépendent ne devraient plus être considérées comme des acteurs passifs mais comme des chefs de file dans les décisions concernant le devenir des forêts tropicales, a déclaré un groupe de la société civile présent à la 35ème session du Conseil international des bois tropicaux.

Le Groupe consultatif de la société civile (GCSC), constitué en 2002 pour donner ses avis au Conseil, est composé de représentants de toutes sortes d'organisations non gouvernementales qui s'occupent de forêts tropicales. Sa

vocation est de permettre aux acteurs locaux d'exprimer des avis et de faire part au Conseil de leur expérience, notamment sous l'angle de l'équité du commerce des bois tropicaux.

M. Yatin Bun, porte-parole du GCSC, a expliqué que des communautés autochtones et d'autres collectivités sont maintenant soit propriétaires à titre privé soit administratrices officielles d'au moins 22% des forêts tropicales, et que cette proportion était appelée à sensiblement augmenter.

“Les communautés autochtones et d'autres collectivités sont aujourd'hui propriétaires d'espaces forestiers environ trois fois plus étendus que n'en possèdent les sociétés et les particuliers, et ces collectivités gèrent activement environ deux fois plus de forêts tropicales que n'en renferment, dans le monde entier, les aires protégées par des pouvoirs publics”, a-t-il précisé.

Toutefois, les politiques environnementales n'ont pas encore pris en considération ce nouveau type de propriété, a-t-il affirmé.

“L'OIBT et la plupart des gouvernements ne sont pas encore organisés de manière à tenir compte de cette nouvelle réalité et n'apportent pas à ces propriétaires forestiers le soutien qu'ils sont en droit d'attendre et dont ils ont besoin pour continuer de préserver les forêts tropicales de la planète.”

M. Bun a signalé le ralentissement continu du commerce international des produits ligneux primaires d'origine tropicale et ce que ce phénomène signifie pour l'aménagement des forêts tropicales.

“L'utilisation durable des forêts tropicales naturelles dépend de deux principales sources d'investissement, qui se font de plus en plus importantes, à savoir les communautés elles-mêmes et la rémunération des services que rendent les écosystèmes”, a-t-il déclaré.

“Malheureusement, les pays producteurs et l'OIBT ne se sont pas encore donnés les moyens d'orienter et d'encourager ce nouveau métier et ces modes de financement pour les mettre au service des populations et de la gestion durable des ressources.”

Au nom du GCSC, M. Bun a insisté pour que l'OIBT reconnaisse le rôle de propriétaire et de gestionnaire des forêts tropicales qu'est celui des communautés autochtones et des populations qui vivent dans la forêt et en sont tributaires, et “qu'elle renforce le rôle qu'elle joue pour aider la filière forêts-bois à contribuer aux moyens d'existence de ces populations.”

De plus, il a instamment prié l'OIBT de réaliser des projets pilotes qui permettront d'évaluer le dynamisme et l'efficacité économique des producteurs communautaires ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent pour s'intégrer pleinement, à l'échelle nationale et internationale, dans le marché et le commerce des produits et services des forêts tropicales.

Attirant l'attention sur les préparatifs en cours en vue de la négociation de l'accord qui devra succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (voir page 19), M. Bun a préconisé une révision des objectifs proposés pour le nouvel accord, de manière à ce que celui-ci “prouve sans ambiguïté qu'il reconnaît le rôle d'acteur déterminant des communautés autochtones et autres qui ne bénéficient pas encore du soutien qu'elles méritent”. M. Bun a également annoncé que le GCSC avait élu un nouveau co-président représentant les pays producteurs.

Il s'agit de M. Alberto Chincilla, Directeur exécutif de la Coordination indigène et paysanne d'Amérique centrale pour l'agroforesterie communale (facilitador@acicafo.org). M. Bun exercera les fonctions de co-président suppléant pour les pays producteurs, et M. Andy White de Forest Trends (awhite@forest-trends.org), conservera son siège de co-président représentant les pays consommateurs.

Récession et activités illégales vues par le secteur commercial des bois tropicaux

Le commerce des bois tropicaux n'a pas encore amorcé de relance économique et continue d'être affecté par le bas niveau des prix, a déclaré un porte-parole du secteur commercial.

Dans un rapport présenté à la trente-cinquième session du Conseil international des bois tropicaux, le porte-parole du Groupe consultatif sur le commerce (GCC), M. Barney Chan, a rappelé que 2003 avait été une année difficile pour le commerce.

“La demande de bois tropicaux a été sévèrement touchée dans plusieurs des principaux marchés pendant que, dans le monde, l'économie de nombreux pays se débattaient pour sortir de la récession économique”, a-t-il précisé.

“L'épidémie de SRAS et les conflits au Moyen-Orient ont tous gravement influé sur la confiance du consommateur, ce qui s'est répercuté sur le commerce des bois. Les fluctuations monétaires ont également mis le commerce en difficulté; se protéger contre ces fluctuations est devenu presque un art dans le domaine des affaires.”

“Tandis que l'on constate des signes encourageants d'amélioration des prix pour les grumes et les sciages dans certaines régions productrices, le secteur du contreplaqué tropical ne s'est pas encore remis de l'extrême faiblesse des prix. Aux niveaux auxquels ces prix ont baissé, les usines sont obligées de ralentir la production ou elles sont même forcées de fermer, entraînant de ce fait d'importantes pertes d'emplois dans le secteur.”

M. Chan a également condamné les opérateurs et commerçants qui se livrent à des activités illégales, au point qu'un nombre relativement petit d'opérateurs malhonnêtes produit un effet préjudiciable à l'encontre de la majorité de ceux qui travaillent en respectant la loi.

“Il est préoccupant de voir que le débat sur l'exploitation forestière illégale se politise de plus en plus”, a-t-il affirmé. “Il semble que l'on s'empresse de porter un jugement et d'accuser l'industrie tout entière à cause des activités illégales de quelques-uns. C'est injuste. Si nous persistons de la sorte, l'avenir du commerce des bois tropicaux est menacé.”

M. Chan a invité les membres du Conseil à faire appel au secteur privé lorsqu'il s'efforce de trouver des formules pour lutter contre les activités illégales.

“L'industrie doit être pleinement intégrée dans cette affaire. Elle a négligé de répondre à certaines des allégations absurdes à propos du problème très réel de l'exploitation forestière illégale. Nous avons manqué de répondre aux accusations de négligence grave. Mais nous n'y manquons plus.”

suite au verso ►

M. Chan a précisé que les pays producteurs et consommateurs ont en place des systèmes qui rendent compte des achats et inventaires de matières premières et de produits. L'industrie des pays et le commerce international opèrent selon un système de permis, certificats et récépissés. Le GCC a proposé que l'OIBT envisage de procéder à un examen et un audit des systèmes actuellement appliqués dans l'industrie, afin de cerner les domaines qu'il faut améliorer. Cette idée a par la suite été reprise dans le programme de travail biennal de l'OIBT, mais elle doit encore être examinée plus avant et financée par le Conseil.

Dans le cadre d'une initiative apparentée, le Conseil a également approuvé et affecté les fonds nécessaires pour soutenir la participation et la contribution du GCC et de son organisme parallèle, le GCSC, aux sessions du Conseil, y compris l'organisation d'un groupe d'experts à la trente-sixième session (en juillet 2004), en vue de délibérer de l'exploitation forestière et du commerce illicites.

S'agissant de la préparation des négociations de l'accord qui succédera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux, M. Chan a indiqué que les membres du GCC estimaient que l'accord en vigueur actuellement avait bien servi l'Organisation.

"Au fil des ans, le Conseil a montré qu'il pouvait agir avec souplesse et s'adapter aux circonstances lorsque de nouveaux problèmes surgissaient," a-t-il dit.

"Le processus de négociation et de recherche d'un consensus qui s'est développé au sein de l'Organisation est unique dans la communauté internationale et l'OIBT a la réputation bien méritée d'être un organisme centré sur l'action. A notre avis, il est inutile de réparer ce qui fonctionne bien."

Le GCC est un groupe non officiel qui a mission d'apporter sa contribution aux travaux de l'OIBT en matière de politiques et de projets. Il est ouvert à quiconque a un intérêt dans le commerce des bois tropicaux, notamment les représentants des industries forestières tropicales, des exportateurs et importateurs de bois, des consultants du commerce des bois, de l'industrie, et des associations commerciales et industrielles. Pour plus amples renseignements, contacter M. Barney Chan, sta@sta.org.my

Perspectives pour le secteur des bois tropicaux sur le marché indien

Selon une étude de l'OIBT présentée à la trente-cinquième session du Conseil international des bois tropicaux, l'Inde se révèle grand importateur de bois tropicaux.

Cette étude, commanditée par l'OIBT et menée par *Roman Forum* (un cabinet d'experts-conseil), examine la situation actuelle de l'offre et de la demande sur le marché indien du bois ainsi que les perspectives qu'il ouvre pour le secteur des bois tropicaux d'autres pays membres de l'OIBT.

Le rapport de cette étude fait ressortir qu'en Inde, les importations annuelles de bois ronds industriels, provenant pour la plupart de feuillus tropicaux, ont triplé au cours des cinq dernières années et dépassent maintenant deux millions de m³ par an. La demande de bois tropicaux d'importation devrait continuer à croître et pourrait atteindre près de 10 millions de m³ d'ici la fin de la décennie.

L'équipe responsable de l'étude a procédé à un examen en profondeur de l'utilisation du bois dans quinze centres urbains en Inde, de même qu'à une évaluation de la consommation de bois en milieu rural. Elle a estimé que la consommation totale de bois ronds dans le pays dépasserait les 70 millions de m³ par an d'ici 2010, tandis que l'offre intérieure lui serait inférieure d'environ 14 millions de m³. Or, ce déficit pourrait être en grande partie comblé par le commerce des bois tropicaux; à condition qu'il réussisse à concurrencer toute une gamme de produits de substitution.

Selon M. Maharaj Muthoo, qui a présenté les résultats de l'étude au Conseil pour le compte de *Roman Forum*, la croissance de la demande de bois en Inde est due non seulement à la reprise de l'économie intérieure, qui est prête à atteindre un taux de croissance de plus de 6% par an, mais aussi à l'expansion rapide des groupes de revenus moyens et élevés. En outre, des programmes de logement lucratifs, doublés d'une rapide urbanisation stimulent les activités intensives de construction, pour une population urbaine qui devrait atteindre 345 millions dans les dix années à venir.

Par ailleurs, l'énorme consommation de bois utilisé comme combustible et à d'autres fins en milieu rural, la dégradation des forêts naturelles et les restrictions imposées à l'exploitation forestière afin de préserver ce qu'il reste des forêts et les services environnementaux qu'elles rendent, sont autant de contraintes qui pèsent sur l'offre de bois.

M. Muthoo a néanmoins averti que, pour pénétrer ce marché en plein essor, les producteurs de bois tropicaux devraient relever toutes sortes de défis.

"Contrairement à celui de la plupart des autres produits, le marché indien du bois est désorganisé et dispersé", a-t-il expliqué. "Ce point faible a d'ores et déjà ouvert la voie aux plastiques, à l'aluminium et à l'acier dans la construction et la fabrication de meubles, dans des proportions qui pourraient représenter près de 25% des volumes en bois".

En outre, a précisé M. Muthoo, les imperfections du secteur forestier et de son système statistique se traduisent par un manque d'informations sur le secteur du bois, ce qui entrave le succès des efforts entrepris sur le plan de la commercialisation dans le pays.

"Le système est suranné, à un point tel que les négociants en bois, les constructeurs et les consommateurs ne disposent d'aucune source d'information fiable et à jour sur le marché des bois et d'information économique", a fait observer M. Muthoo.

"Ces défis pourraient cependant se transformer en opportunités si le système de statistiques était modernisé et si les obstacles tarifaires et non tarifaires étaient abaissés de manière à faciliter les importations et la diversification du marché."

"L'Examen du marché indien des bois" (PPD 49/02 (M)) fait partie du programme mis en oeuvre par l'OIBT en vue de rendre le commerce des bois tropicaux plus transparent et d'informer sur les tendances, perspectives, contraintes et opportunités du commerce. La version provisoire est actuellement disponible auprès du Directeur adjoint de l'information économique et de l'information sur le marché, M. Amha bin Buang, eimi@itto.or.jp. Un article inspiré du rapport final (disponible en janvier 2004) sera publié dans AFT en 2004.